

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 décembre 2024 - Délibération n° 2024/12/04

OBJET : Désignation de l'instance de gouvernance du Contrat d'Objectif Territorial (COT) et des élus référents, avec mandat spécial pour les événements liés au COT

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 10 décembre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – FAURE Josette – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE-MALIVERT Annick – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MEYER Christian – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – DEPATUREAUX Gilles – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – ESCOUBEYROU Luc – RIGAUD Régis – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – LEGROS Jean-Bernard – DUGAY Jean-Pierre – POITOU Delphine – LEHERICY Joseph – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – RICARD Jean-Michel

Pouvoirs :

1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à Régis PARAYRE
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
4. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à Karine GARGUEL
6. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Alain CALOMINE
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à Nicolas DERIEUX
8. M. TROUSSET Patrick donne pouvoir à Marc FERRAND
9. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
10. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à Thierry GAILLARD
11. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Sylvain GAUDY
12. M. RICARD Jean-Michel donne pouvoir à Josette FAURE

Suppléances : LACOUR Marie-Emilie

Secrétaire de séance : DERIEUX Nicolas

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	45	57			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
56		1			

Creuse Sud-Ouest est engagée dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME pour 4 ans (2023-2027). Cet engagement consiste en une démarche d'amélioration continue en faveur des transitions énergétique et écologique.

Dans la phase actuellement en cours, la collectivité procède à un état des lieux et diagnostic menés par la Chargée de mission Transition écologique avec l'appui d'un conseiller COT.

Etat des lieux et diagnostic aboutiront courant 2025 à l'élaboration d'un plan d'actions qui pourra être intégré au Projet de Territoire.

Le COT prévoit :

- la désignation d'une instance en charge de la gouvernance
- la désignation d'élus référents

Une présentation détaillée de la mission liée au COT a été faite au Bureau Communautaire du 30 avril 2024. Compte tenu de la transversalité de cette mission, il y a été proposé de ne pas créer une nouvelle commission dédiée, mais que le Bureau Communautaire en porte la gouvernance.

3 élus se sont portés volontaires pour être référents du COT :

- Mme Martine LAPORTE, 1^{ère} Vice-Présidente, en charge des Finances, de l'Administration Générale et du Bâti
- M. Franck SIMON-CHAUTEMPS, 2^{ème} Vice-Président, en charge des Ressources Humaines
- M. Jacques MALIVERT, 3^{ème} Vice-Président, en charge de l'Aménagement du territoire, Urbanisme, Habitat et Cadre de Vie

Les élus référents sont amenés, au moins une fois par an, à représenter la communauté de communes Creuse Sud-Ouest lors d'événements régionaux ou nationaux organisés par l'ADEME afin d'y témoigner des actions prévues ou engagées dans le cadre du COT.

Selon l'Article L2123-18 du CGCT, un mandat spécial peut leur donner droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de ce mandat spécial.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaires :

- Valide le Bureau Communautaire comme instance de gouvernance du COT
- Valide les élus référents au COT ci-dessus désignés
- Donne un mandat spécial aux élus référents du COT pour représenter Creuse Sud-Ouest lors des événements liés au COT (régionaux et nationaux).

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

